AB RENOV CONCEPT
SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de SALON-DE-PROVENCE sous le numéro 900 920 679,
dont le siège social est situé AVENUE ALPHONSE DAUDET, RESIDENCE ALTITUDE 90 - BATIMENT D16,
13300 SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre,
À quatorze heures.

Au siège social, AVENUE ALPHONSE DAUDET, RESIDENCE ALTITUDE 90 - BATIMENT D16, 13300 SALON DE PROVENCE.

Monsieur Anthony BAEZA, demeurant 48 CHEMIN DU PONT DE L'AUTURE 13560 SENAS

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euros chacune émises par la société AB RENOV CONCEPT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Anthony BAEZA.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Anthony BAEZA, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

A.B.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

AVENUE ALPHONSE DAUDET
RESIDENCE ALTITUDE 90 - BATIMENT D16
13300 SALON DE PROVENCE

Nouvelle adresse :

48 CHEMIN DU PONT DE L'AUTURE
13560 SENAS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

> « Le siège social est fixé 48 CHEMIN DU PONT DE L'AUTURE 13560 SENAS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Anthony BAEZA



A.B.